



# LOU TAMBOURINAÏRE

LE JOURNAL MUNICIPAL DE MONTFURON

Juillet 2022



## UN ÉTÉ CULTUREL & FESTIF À MONTFURON DÉCOUVERTES & AVENTURES D'ICI & D'AILLEURS

RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLU :  
CONSULTATION DU 04 JUILLET AU 19 AOÛT



### Très chers administrés.

Nous continuons sans relâche, année après année l'ancrage des animations culturelles et festives dans la vie estivale de Montfuron.

Cette année encore, la richesse et la variété du programme intergénérationnel présenté dans un dépliant tiré à part, nous invite à l'insolite, à la rêverie, à la convivialité et surtout à des envies de liberté, de détente dont nous avons tant besoin.

En effet les nouvelles nationales et mondiales sont préoccupantes : M. Poutine poursuit sa guerre dévastatrice aux conséquences meurtrières et inflationnistes.

Les résultats des élections législatives fragmentent la société avec le risque d'une crise politique.

Les inégalités croissantes dans la population fragilisent le tissu social alors que nous devrions bâtir des ponts de bienveillance et de solidarité.

Dans nos communes, nous sommes les bâtisseurs du quotidien et nous souhaiterions que l'administration simplifie nos démarches, considère nos prises de décisions et les aborde en véritable passeuse d'aide, de conseils cohérents et pratiques.

C'est pourquoi nous voulons maintenir en vie nos communes, socles de la démocratie et proches des citoyens.

.../...

# SOMMAIRE:

## VIE COMMUNALE :

**Parc photovoltaïque p. 2**

**Les Maisons du Verger p. 3**

**Éviter les départs de feu p. 3**

**La fibre à Montfuron ! p. 6**

**« Culture Pistache » p. 6**

## CONSEILS

**MUNICIPAUX p. 4**

## AU VILLAGE :

**Revue de Presse ! p. 7**

**Numéros utiles p. 8**

**Commerces, Activités  
& Artisanat p. 8**

.../...

Suite à des échanges entre élus et avec de nombreux administrés, il ressort que nous attendons beaucoup de nos dirigeants, de nos députés et de notre sénateur ; à savoir :

- des niveaux de revenus digne de vie et non de survie ;
- de la fermeté en matière de sécurité, de justice et d'immigration ;
- des services de santé et d'éducation efficaces ;
- des assouplissements des réglementations, décrets et lois et des simplifications administratives tant pour le public que le privé ;
- des autorisations plus faciles à obtenir et des aides financières pour être accompagné dans les transitions énergétiques et écologiques.

Nous attendons aussi une vision globale du développement économique de la France, favorisant l'emploi et une réelle politique d'aménagement des territoires et de la ruralité. Face aux défis et enjeux de demain, l'espoir, l'optimisme sont de mise pour une convergence d'actions axée sur les besoins et l'intérêt général de la population française.

Enfin les congés approchant, je souhaite des vacances reposantes et des moments de savoureuses rencontres à toutes les Montfuronaises et tous les Montfuronais.

**Pierre FISCHER /**  
# Maire de montfuron #

# VIE COMMUNALE

## PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Réunion «Guichet unique» à la sous-préfecture de Forcalquier..

Le maire, ses 3 adjoints et la société **Volta** présentait le **projet agri-photovoltaïque** de Montfuron le 14 juin à la sous-préfecture de Forcalquier en présence de M<sup>me</sup> la sous-préfète et des représentants de la DDT (*Direction Départementale des Territoires*), la DLVA (*notre agglomération*), la chambre d'agriculture, la SAFER (*Société d'aménagement foncier et d'établissement rural*), la DREAL (*Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*), le SDE04 (*Syndicat D'Énergie du 04*) et Enedis.

Chaque administration cherche dans le dossier de projet ce qui ne satisfait pas à sa « doctrine » en cours. **En conséquence, il est très difficile de satisfaire à toutes ces réglementations.**

**Le projet de Montfuron a été tellement bien travaillé qu'un seul point achoppe : sur les 4 hectares destinés à recevoir les panneaux solaires, 2 ha sont situés sur un champ anciennement cultivé en céréales** et qui ne l'est plus à cause des trop importants dégâts causés par les sangliers. C'est maintenant utilisé comme une prairie broutée par les moutons ... sous la menace du loup !

En accord avec le berger, Volta projette d'ensemencer toute la surface en prairie, de placer les panneaux assez haut pour laisser paître les moutons et comme l'ensemble sera clos, il ne sera plus question de dégâts liés aux sangliers ou aux loups.

Malgré ces dispositions agrivoltaïques favorables à une meilleure utilisation pastorale des 4 ha et **à cause des 2 ha dits mécanisables pour l'agriculture, l'administration bloque.**



Et pourtant le projet n'est pas un facteur de perte de production agricole, **au contraire il participe non seulement au maintien de l'activité agricole pastorale mais à son amélioration.**

Alors évitons-nous que la doctrine soit appliquée aveuglément à la lettre et arriverons-nous à ce que ce soit l'esprit des règlements qui prévale ?

Nous nous y employons. Suite au prochain numéro !!

**Gérard GUILLOT /**  
# 2<sup>e</sup> adjoint #

## SÉCHERESSE : STADE DE VIGILANCE.

Depuis le 10 mai dernier, notre commune a été placée par la préfète, **au stade de vigilance sécheresse**, comme le reste du département ; alors que dans le même temps les communes proches de la notre sur le bassin versant du Calavon ainsi que celles situées sur celui de la Nesque étaient placées au stade d'alerte.

Contrairement au « stade d'alerte », celui de « vigilance » **n'implique pas de mesures de restriction ou de limitation des usages de l'eau mais des mesures de « maîtrise ».**

Concrètement pour Montfuron, il est demandé aux habitants de **restreindre leur consommation secondaire d'eau** (arrosage, lavage de voiture, remplissage de piscine...) et de **réduire leur consommation domestique** ; et à la commune de modérer l'arrosage des espaces verts et de réduire le lavage des voiries.

Merci d'avance pour vos efforts, qui nous permettront peut-être d'éviter d'être placé prochainement au stade d'alerte, bien plus contraignant.

**Sylvain D'APUZZO /**  
# 3<sup>e</sup> adjoint #

## LOTISSEMENT « LES MAISONS DU VERGER »

Une étape importante vient d'être franchie lors du dernier conseil municipal : le choix de l'aménageur qui sera chargé de transformer l'espace actuel de 1,4 ha environ en 17 lots viabilisés sur 9500 m<sup>2</sup> et 2 zones vertes totalisant 4500 m<sup>2</sup>.

La société retenue est **Grand Delta Habitat (GDH)** dont le siège social est en Avignon.

Retrouvez ci-dessous le texte de la délibération du 16/06/2022.

### Le conseil municipal décide de :

- Vendre une partie des parcelles communales B 411, 413, 415, 421 et 424 pour une surface totale de 13 787 m<sup>2</sup>. Cette surface fait l'objet de l'OAP (*Opération d'Aménagement Programmée*) sud définie dans le PLU de Montfuron et qui fait l'objet d'une modification simplifiée en cours.
- Vendre cette surface à la société Grand Delta Habitat afin qu'elle réalise l'aménagement du lotissement puis la commercialisation des lots viabilisés tel que défini dans l'OAP et dans le cahier des charges qui sera établi par la commune conjointement avec l'entreprise.
- Vendre ce terrain au prix de **470 000 euros**.
- Inclure dans la promesse de vente une clause d'indexation de ce prix au jour de l'acte de vente définitif.
- **Rester propriétaire d'un des lots** qui reste à définir afin d'y construire un bâtiment communal à usage locatif. La valeur en dation de ce lot viabilisé est fixée à 100€ le m<sup>2</sup>.

Les mois à venir vont être employés à **définir précisément, l'emplacement des lots, la situation des constructions dans les lots ainsi que le cahier des charges** de ce lotissement avec la société et son équipe composée d'architectes, de paysagistes, de spécialistes de la gestion des eaux pluviales...



Tout étant défini, **le projet devra être validé par l'Architecte des Bâtiments de France, la DDT...**

Puis GDH déposera la demande de permis d'aménager et pendant le temps des délais administratifs, elle lancera les appels d'offre afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux et elle commencera à lancer la commercialisation des lots. **Si tout se passe bien, il faut compter une petite année pour que le permis d'aménager soit obtenu puis 4 mois environ pour réaliser les travaux.**

**Alors nous serons début 2024 et les heureux propriétaires des lots pourront commencer à y construire leurs maisons.**

**Nous prévoyons une rencontre publique dès la rentrée** pendant laquelle GDH et le conseil municipal vous présenteront le projet en cours afin de recueillir vos remarques et suggestions.

Gérard GUILLOT /  
# 2<sup>e</sup> adjoint #

## FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

### PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX



Organiser les barbecues **loin de la végétation**, qui peut s'enflammer.



Jeter ses mégots **dans un cendrier** (et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture.)



Réaliser ses travaux **loin de la végétation et prévoir un extincteur à portée de main.**

### SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision.



S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable.



**Rester informé de la situation** et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie.

**En cas d'incendie, j'appelle le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et je reste à l'abri dans une habitation.**

Plus d'informations : [feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)

# CONSEILS MUNICIPAUX

Retrouvez désormais l'intégralité des comptes-rendus de nos conseils municipaux sur notre wite web : [montfuron.dlva.fr](http://montfuron.dlva.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2022

### 1) Argumentations positives de l'implantation du Parc Agri-Photovoltaïque.

Le Maire appelle qu'il convient d'apporter des arguments favorables à l'implantation du Parc Agri-Photovoltaïque dans le cadre de la présentation et du débat au guichet unique du 14 juin 2022.

Les arguments sont les suivants :

**1. Participation de la commune à la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique** avec un projet de **production d'énergie propre** (commune à énergie positive) ; en adéquation avec les objectifs de DLVAgglo.

**2. Assurer à la commune un revenu locatif durable.**

**3. Un projet exemplaire** (pas de défrichement, impact paysager limité, activité agricole ovine maintenue).

**4. Les Montfuronais y sont favorables.**

**5. Respect des enjeux environnementaux** (zone de moindre impact, enjeux environnementaux évités, zone humide évitée, projet concerté avec l'ONF).

**En conclusion, ce projet s'inscrit dans la politique générale et prioritaire du changement climatique et de l'Etat.**

Délibération approuvée à l'unanimité

### 2) Financement des Investissements pour un prêt de 60 000 € sollicité auprès du Crédit Agricole.

M. le Maire explique que cette délibération n'a plus lieu d'être et le CM décide de l'annuler.

### 3) Don de jeux et objets divers donnés à l'école par l'Association «Les Lys des Champs» ou des parents de l'école.

Le Maire informe le CM que l'Association « Les Lys des Champs » a fait don à l'école des jeux pour enfants suivants :

- Une trottinette Pat Patrouille jaune et bleue de la marque SMOBY.
- Un tricycle bleu en métal avec pédales sur la roue avant sans marque apparente.
- Un tricycle rouge en métal avec pédales sur la roue avant sans marque apparente.
- Un tricycle double orange en métal homologué crèche et école de la marque CATRIKE.
- Un tricycle bleu en métal avec pédales sur le châssis de la marque WESCO.
- Un PEDALGO rouge qui est constitué de quatre roues en plastique et de deux axes en métal courbés reliant chaque paire de roues.

Compte-rendu intégral en ligne sur : [montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2022/07/CR-31-O5-22.pdf](http://montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2022/07/CR-31-O5-22.pdf)

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Accepter le don des jeux pour enfants de façon à être en accord avec les assurances.
- Procéder à la l'élaboration à un contrat d'assurance.

### 4) Restauration d'un court de tennis, équipement volley-basket, grillage et plan de financement.

#### 1<sup>re</sup> partie : présentation du projet :

Depenses HT		Recettes HT	
Restauration court de tennis, différents équipements sportifs (basket, volley)	16 480,00€	FODAC Départ. (50%)	9 100.00€
Acquisition d'un défibrillateur, d'une armoire murale et d'accessoires.	1 160,00€	FRAT	4 917.00€
TOTAL	18 140.00€	TOTAL	14 017.00€
		Reste à la charge de la commune	4 123,00€
TOTAL	18 140.00€	TOTAL	18 140.00€

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2022

### 1) Prescription de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) pour le parc photovoltaïque.

M. le Maire rappelle que la commune de Montfuron dispose d'un plan local d'urbanisme (PLU) depuis 2015. Une modification simplifiée du PLU est par ailleurs en cours pour permettre la modification des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sur le secteur sud du village.

Un parc photovoltaïque est envisagé au « Le Rocher ». Voltalia a réalisé les études préalables et

Compte-rendu intégral en ligne sur : [montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2022/07/CR-09-O6-22.pdf](http://montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2022/07/CR-09-O6-22.pdf)

Le Maire rappelle au CM que la commune est porteuse de **2 projets** dans le cadre du FODAC (Fonds Départemental d'Aide aux Communes) et du FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire) pour 2022 :

- Restauration d'un court de tennis
  - Acquisition d'un défibrillateur
- Il donne **lecture des devis** qu'il a en sa possession.

#### 2<sup>e</sup> partie : plan de financement prévisionnel :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents décide de :

- Approuver le plan de financement prévisionnel ; les subventions ayant été accordées.
- L'inscrire au budget principal d'investissements.

a déposé un permis de construire pour sa réalisation. Toutefois, le PLU actuel, ne permet pas son implantation sur le site envisagé. Pour permettre la réalisation de ce projet, il faut prévoir une évolution du PLU actuel par une procédure adaptée : la **procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU**.

Le CM, constatant que cette procédure est nécessaire pour réaliser ce projet de parc photovoltaïque, décide à l'unanimité :

- D'engager la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Montfuron.
- De préciser que cette procédure a pour objectif de permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Le Rocher ».

**1) La commission urbanisme a examiné les propositions actuelles des 3 sociétés suivantes : CITIC, Grand Delta Habitat et Bartholdi Promotion.**

Approuvés par 10 voix pour et 1 abstention (Sophie Barthelemy). Voir p. 3 ou le CR sur [montfuron.dlva.fr](#).

**2) Projet à faire valider par le Comité Technique du Centre de Gestion du 04.**

Le Maire propose au CM de faire valider au CT du CG 04, la mise en oeuvre de la prime R.I.F.S.E.E.P. comprenant le I.F.S.E. et le C.I.A..

Il s'agit de réviser les plafonds, les groupes de fonctions et compléter par les critères d'appréciation de la technicité, de l'expertise, de l'expérience de la qualification et des sujétions particuliers pour fixer un montant d'I.F.S.E.

Les élus prennent acte de la proposition et sont d'accord pour cette validation qui sera présentée ultérieurement au Conseil Municipal.

**3) Soutien du Conseil municipal à la résolution intitulée « La ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires » adoptée à l'unanimité le 14 mai 2022 lors de l'Assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux de France, ainsi qu'aux 100 propositions concrètes annexées.**

M. le Maire fait part au CM de la résolution de l'AMRF et en donne la lecture (cf. CR sur [montfuron.dlva.fr](#)). Après lecture de la résolution et information faite sur les 100 propositions, le CM de Montfuron soutient l'ensemble du contenu de la résolution adoptée en AG de l'AMRF le 14 mai 2022.

**4) Réforme Publicité.**

Le Maire rappelle au CMI que les actes pris par les communes (*délibérations, décisions et arrêtés*) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation et peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune.

Après délibération, à l'unanimité, le CM décide de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions :

- *Publicité par affichage : Tableaux d'affichages en mairie, et/ou*
- *Publicité par publication papier à Montfuron, dans le journal communal «Le Tambourinaire».*

COMMUNE DE MONTFURON

**AVIS AU PUBLIC**

**Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme**

Le public est informé que par délibération N° DE\_2022\_034 du 09 juin 2022, le Conseil Municipal de la commune de MONTFURON a prescrit la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme relative à la réalisation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « le Rocher ».

Cette délibération est affichée pour une durée minimale d'un mois en mairie.

Pierre FISCHER, Le maire

---

COMMUNE DE MONTFURON

**Délibération fixant les modalités de mise à disposition au public de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Montfuron**

Le public est informé que par arrêté municipal N° AR\_2021\_012 en date du 10/06/2021 le Maire de Montfuron a prescrit la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Montfuron et que par délibération N° DE\_2022\_035 du 16 Juin 2022 le Conseil Municipal a fixé les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°1 et de l'exposé de ses motifs.

Ainsi, le dossier sera tenu à la disposition du public pour une durée d'un mois courant du 04 Juillet 2022 au 19 Août 2022. Le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations ou propositions éventuelles dans un registre dédié et mis en place en mairie de Montfuron au 1, place de la Mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles :

- Les lundis, mardis et jeudis de 10h à 12h et de 14h à 17h
- Les mercredis de 10h à 12h et de 14h à 16h

Sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le dossier sera également disponible en ligne sur le site internet du bureau d'études, onglet téléchargement : <http://alpicite.fr/> et les remarques pourront être recueillies par e-mail à [mairiemontfuron@wanadoo.fr](mailto:mairiemontfuron@wanadoo.fr) ou par voie postale à :

Mairie MONTFURON  
1 place de la Mairie  
04110 MONTFURON.

Le dossier de consultation tenu à disposition du public comprend :

- Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU ;
- La décision de l'autorité environnementale après examen au cas par cas, de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale ;
- Le cas échéant, les avis des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale sur ce projet ;

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur Le Maire, en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibèrera, et se prononcera sur le projet de modification simplifiée.

Cette délibération peut être consultée en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

**5) Signature de la Convention du Cercle Républicain - Mairie.**

M. le Maire, après avoir rappelé l'objet de la convention, expose au Conseil Municipal qu'il convient de signer une nouvelle convention avec le Cercle Républicain.

Il a été proposé un montant de loyer annuel de 150 €.

Après lecture de ladite convention, 7 voix pour, 1 contre (*Sylvain D'Apuzzo*) et 3 abstentions (*Alexandra Cabiran, Théo Yabi et Sophie Barthelemy*), le CM autorise la signature de cette convention.

**6) Définition des modalités de la mise à disposition de la modification simplifiée N°1 du PLU**

M. le Maire rappelle que le PLU date de 2015 et qu'une modification simplifiée a été prescrite pour modifier les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du secteur sud du village, notamment pour modifier le périmètre soumis aux OAP et mieux prendre en compte les contraintes topographiques propres au site.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide des disposition ci-dessus. (cf. *Compte-rendu intégral consultable en ligne*).

Compte-rendu intégral en ligne sur : [montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2022/07/CR-16-O6-22.pdf](http://montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2022/07/CR-16-O6-22.pdf)

## LA FIBRE À MONTFURON !

Elle nous est promise depuis longtemps mais seul quelques habitants sont à ce jour raccordés, pas toujours avec un résultat satisfaisant.

### Pourquoi tant de lenteur ?

La société ACT (Azur Connect Technologies) est chargée par SFR de tirer les câbles depuis le répartiteur situé à l'entrée du village, adossé à la maison Saunier, **jusqu'au limites des propriétés privées.**

Si vous les rencontrez, vous pourrez les interroger mais à condition de bien parler le portugais !! Les difficultés commencent quand les gaines dans lesquelles ils doivent passer les câbles sont obturées, écrasées ou inexistantes.

**Exemple :** le câble téléphonique qui alimente depuis de nombreuses années le quartier du Rocher est enterré sans gaine ni filet avertisseur. La société ACT a donc demandé à la mairie si elle pouvait déployer 36 poteaux le long de la route pour y poser la fibre. La mairie a bien sûr refusé, **il faudra donc faire une tranchée en bordure de route pour y mettre la gaine puis le câble à l'intérieur.**

Quand ACT a réussi à amener le câble en limite de propriété de la famille Stroumpf, **elle le signale aux opérateurs actuellement autorisés : SFR et Orange.**

4 à 6 semaines après, Stroumpf est **déclaré éligible.** C'est alors qu'un représentant aura les coordonnées de Stroumpf dans son listing de démarchage et Stroumpf recevra un jour sa visite afin de signer un contrat.

**Ensuite l'opérateur mandate une entreprise pour qu'elle vienne installer le câble** qui reliera le réseau public à votre domicile, dans les pièces que vous souhaitez.

Si cette entreprise constate que la gaine qui va chez vous est inutilisable ou inexistante, **il vous**



**faudra réaliser à vos frais les travaux nécessaires à l'acheminement du câble.** Idem si à l'intérieur de votre appartement les gaines et les prises ne sont pas là où vous le souhaitez.

**Exemple :** en mairie, pour desservir le secrétariat et l'école, il faut qu'un électricien intervienne afin de poser les prises adaptées et aux bons endroits. Pourtant le représentant, intercepté sur la place par M. le maire, a conclu le contrat depuis le 3 mai 2022 mais plusieurs techniciens se sont succédés constatant à chaque fois qu'il manquait ceci ou cela... en attendant nous fonctionnons encore avec l'ADSL.

**Attention :** les câbles de couleurs blanches qui sont réservés au réseau intérieur des maisons ne supportent pas d'être coudés à angle droit comme un fil de cuivre car les fibres optiques qu'ils contiennent se brisent aisément si on les tord trop. C'est parfois ce qui se passe quand les installateurs ne font pas le travail correctement. Et plusieurs familles sont dans cette situation à Montfuron avec un accès à l'internet, au téléphone et à la TV plus médiocre avec la fibre mal posée qu'avec l'ancien ADSL.

Pourtant certaines familles attendent cette fibre avec impatience car depuis plusieurs années le répartiteur du village qui est près des colonnes de tri, au stop, contient de plus en plus de connections tellement oxydées que le débit est très faible ou qu'elles sont carrément inutilisables, rendant le nombre de connections valides insuffisant pour satisfaire tous les abonnés.

Mais aucune réparation n'est faite au motif que nous aurons bientôt la fibre.

**Exemple :** le hameau des Granges qui était desservi par un câble aérien l'est maintenant et depuis 2 ans et demi par un câble de 300 mètres qui est posé au sol dans la forêt et dont le relais à l'arrivée est celui que montre cette photo. Ne soyez pas surpris si vous avez des difficultés à joindre les familles des Granges et elles aspirent toutes à devenir un jour éligible à cette fameuse fibre.

Pour conclure avec humour, la fibre, outil au service de la rapidité, arrive avec une telle lenteur que je vous invite à la patience et la persévérance !!!

Gérard GUILLOT /  
# 2° adjoint #

## CRÉATION D'UN FILIÈRE « CULTURE PISTACHE ».

Le 31 mai dernier, à l'initiative de **M. André Pinatel**, ancien Pdt de la Chambre d'Agriculture régionale et de **M. Jean-Louis Joseph** ; et en présence de **Mmes les préfète du 04 et sous-préfète de Forcalquier** ainsi que de divers spécialistes compétents en matière de production, transformation et commercialisation ; **M. Maxence Garanjou**, propriétaire du domaine de Mériton a accueilli un groupe pour découvrir **18 ha de plantation de pistachiers.**

À l'avenir, il prévoit d'étendre son projet sur 80 ha avec diverses variétés et **l'installation d'un concasseur** accessible aux producteurs de la région notamment du Vaucluse voisin.

L'objectif étant de **créer une filière arboricole** de pistachier, qui pour l'heure n'existe pas ; un pari qui mériterait d'être accompagné par la région et l'UE.

Pierre FISCHER /  
# Maire de montfuron #



# REVUE DE PRESSE !



## FERRARI INCURSION

Agoravox

Après la horde de 2CV & autres ancêtres automobiles éminemment respectables mais à moteurs poussifs présenté ici l'an dernier et qui ne manqueront pas de revenir là bientôt ; voici que des rugissements de fauves ont réveillé ce dimanche 5 juin le village de Montfuron (04110).

À l'initiative de Jean-Claude Castel & Pierre Fischer, respectivement Maires de Corbières en Provence et de Montfuron, un rassemblement de voitures de sport et de luxe, en majorité Ferrari ont orné quelques heures de leurs courbes et couleurs harmonieuses la place du village.

Pierre CHALORY /

## UN VIDE-GRENIER LANCE LA SAISON ESTIVALE.

HPI N°23 du 10 au 16 juin 2022.

Jolie affluence, dimanche 29 mai à Montfuron pour le 1<sup>er</sup> vide-Grenier de l'été organisé par le Bir Bar Broc, le café brocante de Monique et François Guionnet. Un événement qui marque le début de la saison estivale de Montfuron et lance un programme riche d'une quinzaine d'événements.

Au programme, des vides-greniers : outre celui du 29 mai, il y en aura les 14 juillet et 14 août... Des spectacles, avec des soirées musicales (les 17 juillet et 13 août), de danse (le 1er juillet), de théâtre (les 7, 15 et 19 août), de contes (le 18 juillet) et de cinéma (le 5 août).

Mais ce n'est pas tout... le festival « Livres et Revues en vrac » co-organisé par M. D. Zamparini et M. le maire P. Fischer sera reconduit le dimanche 17 juillet ; ainsi que le rassemblement de voitures anciennes le 10 juillet..

Un programme festif ambitieux qui ne saurait être complet sans des moments de rencontres et convivialité : les Cuisines du Monde de Montfuron Avenir, le soir du 6 août.

« Clou » de l'été : « Montfuron en fête », la fête votive du village, avec repas champêtre, spectacle et animations, annoncées pour le week-end des 30 et 31 juillet... sans oublier deux expos photos, l'une du 28 au 31 juillet, l'autre du 28 jusqu'au 15 août.

Un bel été 2022 en perspective !

SD' /

La Provence - mai 2022

## SUCCÈS POUR LE TRAIL DE MONTFURON

Épargné le dimanche par une météo orageuse tout au long du week-end, la première édition du Trail Nature Luberon s'est parfaitement déroulée. Sur le 14,5km, victoire de Paul Binet du club des Centaures de Fertuis, en 1h06',



devant Régis Pour de l'EP Manosque, en 1h12'12", suivi de très près par Jérôme Tromel de l'USAIV, en 1h12'31". Chez les dames, Anaïs Tebu du Wild Trail Forcalquier signait le meilleur temps en 1h33', devant Coralie Diarra qui réalise 1h34', et Sophie Tartarot complète le podium en 1h39'.

Sur le 9,5km, Marie-Gaëlle Gatton de l'EP Manosque boucle le parcours en 57'29", devant Horie Clement, de Bollène athlétique club en 58', et Noémie Le Tonqueze, de l'US Gréteil athlétisme prend la 3<sup>e</sup> place en 1h01'.

Côté masculin, Axel Guilbert, des Pénitents endurance, franchit la ligne en 44'36", devant Yoann Biera, de l'EP Manosque en 48'42", suivi de Lawrence



Halladjian, d'Aix athlétisme Provence en 52'42".

Pour les organisateurs, cette première édition est une réussite avec 121 concurrents au départ. Unanimement, les coureurs ont aimé les deux parcours, quelque peu techniques, à travers un paysage magnifique. La remise des récompenses s'est même déroulée sous le soleil. Et ils donnent d'ores-et-déjà

rendez-vous l'année prochaine, le 7 mai 2023 pour la 2<sup>e</sup> édition du TNL.

## MONTFURON FÊTE LES VOISINS !

HPI N°21

du 27 mai au 2 juin 2022.



Répondant à une demande de nombreux habitants, l'association Montfuron Avenir a pris l'initiative de doter Montfuron de sa « **fête des voisins** » ; inaugurant la première édition locale de cet événement désormais connu de tous, mais qui faisait encore défaut à notre village.

C'est donc au pied du moulin que se sont réunis une quarantaine de villageois, d'abord autour d'un apéritif puis pour partager un pique-nique nocturne et profiter de la fraîcheur d'une belle soirée quasi-estivale.

Tous les participants étaient heureux de se retrouver, voire de faire connaissance – *ce fut ainsi l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants* – ravis de ce moment de convivialité qui de l'avis de tous, en appelle d'autres, sous une forme ou une autre, pourquoi pas régulières.

SD' /

# NUMEROS UTILES :

## Administration

Mairie : 04 92 76 41 65.  
Police : 17.  
Gendarmerie : 04 92 72 00 48.  
Préfecture : 04 92 36 72 00.  
Urbanisme / Demandes dématérialisées :  
[dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-dlva](http://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-dlva)

## Urgences et Santé

Pompiers : 18.  
SAMU : 15.  
Médecin de garde : 118 500.  
Pharmacie de garde : 3237.

## Ramassage Encombrant

DLVAgglo : 04 65 10 01 35.

## Transport

Kévin Taxi : 06 07 01 40 92.

## Remerciements :

Jean-Pierre Saunier, notre meunier et conseiller municipal délégué, actuellement en convalescence et sur la voie de la guérison, tient à remercier chaleureusement tous les Montfuronais pour leurs nombreuses marques d'affection et d'amitié, qui l'ont particulièrement touchées.

## ÉTAT CIVIL



### Décès :

- M<sup>me</sup> Christiane PIERRE, née le 3 avril 1942, décédée le 31 mai 2022.

## Condoléances :

Le Maire, Pierre Fischer et l'ensemble du conseil municipal s'associent à la peine de la famille Beauvois, marquée par la perte d'un être cher et leur présente leurs plus sincères condoléances.

# COMMERCES, ACTIVITÉS & ARTISANAT

## Restaurant « Chez Éric ».

L'adresse incontournable de notre région.  
Ouvert toute l'année (réservation conseillée).  
Tél. : 04.92.77.75.32.



## « Bric Bar Broc » café brocante.

Ouvert les après midi du jeudi au dimanche et tous les jours en saison estivale (sauf le mardi).  
Tél. : 04.92.76.45.10.

## Cours tapisserie & couture.

Redonner vie à un vieux fauteuil, réaliser des coussins... Tous les mardis, Sophie Barthelemy vous prodiguera tous les conseils & techniques.  
Tél. : 06 60 94 24 13.



## « Chez Jean-Lou ».

Pension pour animaux / Ouvert toute l'année.  
Sylvie Nerguti prend soin de votre animal lors de vos vacances ou déplacements professionnels.  
Tél. : 06 86 79 15 04.

## « Jean-Christophe Dablemont ».

Sculpteur céramiste, Jean-Christophe vous reçoit dans son atelier à Montfuron, sur RDV.  
Tél. : 06.49.84.29.76.



## « Bambino Pizza ».

Pizzas au feu de bois, salées...& sucrées.  
À Montfuron, sur l'aire d'accueil (parking), tous les jeudis soirs à partir de 18h.  
Tél. : 06.19.34.53.62.

## « André Faivre ».

Sculpteur sur bois.  
« André Faivre sculpte, osculte les méandres attachants de la libre conscience ».  
Tél. : 06.70.13.61.54.



## « L'Abeille du Moulin ».

Apiculteur récoltant, Bastien Castaner vous propose ses miels (toutes fleurs, montagne, lavande), ainsi que ses nougats et pains d'épice.  
Rue du moulin à vent - Tél. : 06.77.75.17.56

## « Chalory ».

Pierre Chalory, artiste contemporain.  
Peinture suréaliste, sculptures, systèmes audiophiles à lampe...  
Tél. : 06.49.64.51.16



## « Cercle Républicain ».

Débit de boisson associatif, lieu de convivialité - & de réunion à dispo. des assoc. montfuronaises - Ouvert tous les vendredis soirs à partir de 19h.  
Tél. : 06.16.34.44.11 ou 06.14.90.46.53